

**DECISION N°2023/38  
PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ 202301  
TRAVAUX DE REHABILITATION DE L'ASSAINISSEMENT  
INDIVIDUEL NON COLLECTIF DU RESTAURANT DU LAC DE  
LAROMET**

**DECISION N°2023/38**

**Le Président de la Communauté de communes Convergence Garonne,**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10

VU la délibération n°2021-94 du 19 mai 2021 par laquelle le conseil communautaire a délégué au Président au point n°4: « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée (MAPA) en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget et après avis du Bureau, ainsi que toute décision concernant leurs avenants après avis du Bureau lorsque ceux-ci n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 15% (quinze pour cent) et lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 100.000 €HT » ;

CONSIDERANT que l'offre reçue de la société « Terrassement Bruno Berard » correspond au besoin de la collectivité ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** D'ATTRIBUER le marché 202301 ayant pour objet des travaux de réhabilitation de l'assainissement individuel non collectif du restaurant du lac de Laromet à la société « Terrassement Bruno Berard » pour un montant de 59 114,44 euros HT soit 70 937,33 euros TTC

**ARTICLE 2 :** Conformément aux dispositions de l'article L. 2322-1 du Code général des collectivités territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire et figurera au registre des décisions de la collectivité ;

*Le Président :*

*- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*

*- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.*

FAIT à PODENSAC,

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Jocelyn Doré  
Date de signature : 21/04/2023  
Qualité : Parapheur Président C.C.C. Convergence Garonne

Jocelyn Doré



**MIS EN LIGNE LE : 26 AVRIL 2023**